



## **Challenge Jeunes Avenir Saison sportive 2018**

# **Règlement sportif – Cahier des charges - Candidature**

## PRESENTATION

Pour la 13ème année la Ligue du Centre de Triathlon met en place un Challenge Jeunes sur son territoire ; il se déroulera du 1er janvier au 8 juillet 2018.

Le C.J. Avenir 2018 est constitué de 8 étapes maximum réparties en : cross duathlon, run and bike, aquathlon, cross triathlon. Les classements du Challenge sont effectués sur un nombre préalablement déterminé des meilleurs résultats.

Parallèlement au classement individuel, un classement club est mis en place; il est calculé sur le cumul du nombre de représentants d'un club et de leurs résultats.

Il est important de rappeler que ce Challenge a pour objectifs d'animer le territoire régional, de mobiliser nos jeunes licenciés sur un circuit d'épreuves, et de permettre aux jeunes non licenciés de découvrir notre discipline dans de bonnes conditions.

À noter que si le C.J.A. connaît un intérêt croissant et que ses étapes sont devenues des rendez-vous incontournables pour les jeunes, c'est grâce aux clubs, à leurs dirigeants et animateurs souvent bénévoles - aux parents disciplinés qui jouent ~~bien~~ le jeu et aux organisateurs qui ont compris que le respect de l'enfant et la qualité de l'organisation conforme à un cahier des charges rigoureux, sont les garants de la pérennisation de notre Challenge et de son succès.

### **Art.1 Les épreuves:**

Le Challenge Jeunes est un challenge organisé sur le territoire de la Région Centre-Val de Loire pour la saison sportive 2018.

#### **Nombre d'épreuves :**

- 8 épreuves maximum

#### **Types d'épreuves:**

- cross duathlon, cross triathlon, aquathlon, bike & run, peuvent être inscrites au calendrier.

#### **Catégories concernées :**

- les filles et garçons, licenciés à la F.F TRI, des catégories mini-poussins à benjamins. Les non-licenciés, invités par des clubs, et clairement identifiés dans les classements.
- Les jeunes licenciés hors Ligue du Centre, et les non-licenciés (non invités) ne sont pas comptabilisés dans le classement du Challenge Jeunes Avenir. Les jeunes licenciés hors Ligue du Centre- V L, et les non-licenciés peuvent participer aux épreuves sans néanmoins prétendre intégrer le classement du Challenge Jeunes.

#### **Matériel de course :**

- Lors des épreuves types Cross Duathlon, Cross Triathlon et Bike & Run, seuls les VTT sont autorisés. Le diamètre du pneu maximal autorisé est de 29 pouces, et la largeur minimale du pneu est de 40mm. (L'organisateur doit spécifier dans son règlement d'épreuve ce point).

### **Art.2 Le calendrier (Cf. Annexe 1 fichier Excel):**

Afin de garantir une élaboration harmonieuse et cohérente du calendrier du C.J.A la Ligue en contrôlera la construction. Un délai de 2 semaines minimum entre 2 manches devra être respecté.

Attribution des dates du calendrier :

- Calendrier des épreuves du CJP : le choix des organisations est validé par le Comité Directeur au plus tard le 15 novembre 2017.

### **Art.3**

#### **Localisation des épreuves :**

- la répartition géographique des épreuves doit être équitable et harmonieuse, ce qui ne doit pas occulter la qualité de la manifestation.

#### Art.4

##### Programme de compétitions :

Les formats de courses sont définis comme proposé dans le tableau (cf. annexe 2) ci-dessous. **L'organisateur se doit d'être en capacité dès le dépôt de sa candidature de remettre les informations sur le programme proposé, ainsi que les distances proposées (plan détaillé).**

Etapes	Dates	Type	Commun au C.J.Performance	M.po	Po	Pu	Be
1	21/01/2018	C. Dua	Non	0,25-1-0,25	0,4-1,5-0,4	0,6-3-0,6	0,8-4-0,8
2	18/02/2018	B&R	Oui	1,5	3	4,5	6
3	18/03/2018	C. Dua	Non	0,25-1-0,25	0,4-1,5-0,4	0,6-3-0,6	0,8-4-0,8
4	15/04/2018	Aquathlon	Non	50-500	100-1	200-1,5	300-2
5	06/05/2018	C.tri	Non	50-1-0,5	75-1,5-0,8	150-3-1,2	200-4-1,5
6	26/05/2018	C.Tri	Non	50-1-0,5	75-1,5-0,8	150-3-1,2	200-4-1,5
7	10/06/2018	C.tri	Non	50-1-0,5	75-1,5-0,8	150-3-1,2	200-4-1,5
8	24/06/2018	Aquathlon	Oui	50-500	100-1	200-1,5	500-2,5

PS : Possibilité de minorer les distances de 20% maximum et façon uniforme sur les distances de la même course.

## Art.5

### Horaires :

- L'ensemble des courses doivent être prioritairement mises en place 12h00 et 16h00.
- Une reconnaissance des parcours et, si possible, un échauffement natation sont mis en place avant le début des courses. L'organisateur se doit de prévoir une remise des prix, qui se réalise 15' au plus tard après la dernière épreuve jeunes. La remise des prix peut également être réalisée à l'issue de chaque course.

## Art.6

### Classements Challenge Jeunes:

- Classement individuel :

Il est réalisé sur le cumul de points obtenus sur chaque épreuve en fonction de la place obtenue. Le classement général est établi sur les meilleurs résultats réalisés et non l'ensemble des étapes. Voir nombre ci-dessous.

Années naissance*	Catégories	Nbre épreuves	Nombre de résultats prise en compte
2011-2012	Mp	8	5
2009-2010	Po		6
2007-2008	Pu		
2005-2006	Be		

- Points par épreuves :

Celui-ci est défini comme ci-dessous :

Cl	Pts	Cl	Pts
1	100	18	26
2	80	19	25
3	65	20	24
4	55	21	23
5	50	22	22
6	46	23	21
7	44	24	20
8	42	25	19
9	40	26	18
10	38	27	17
11	36	28	16
12	34	29	15

13	32	30	14
14	30	31	13
15	29	32	12
16	28	33	11
17	27	34 et +	10

Le vainqueur du Challenge Jeunes Avenir 2018 est celui qui aura obtenu le plus de points, au total des meilleures performances retenues.

- Cas particulier: Bike & Run et épreuve en équipe:

L'équipe est considérée comme une personne, donc le nombre de points est identique pour chacun des deux équipiers,

Le classement du Challenge Jeunes Avenir prend en compte le classement dans la catégorie courue (ex: mini poussins court avec un poussin, ils sont classés en poussin et le mini poussin rapporte les points de la catégorie poussin)

Le classement du Challenge Jeunes prend en compte le classement homme et femme, mais pas mixte. Une féminine courant avec un garçon est classée dans la catégorie masculine et marque les points de cette catégorie. Elle sera reclassée dans sa catégorie féminine en fonction de son résultat obtenu chez les garçons et du classement de sa catégorie féminine et en fin de classement si besoin.

- Compétition: Tous les athlètes licenciés doivent savoir nager sans matériel d'apprentissage de la natation. Pour les natations en eau libre, des dérogations peuvent être accordées par l'ETR en concertation avec l'organisateur.
- Classement Challenge du Nombre :

L'organisateur doit récompenser les 3 premiers clubs au Challenge du Nombre, qui sont les clubs ayant eu le maximum de jeunes participants aux épreuves de l'étape. Charge à l'organisateur de prévoir les récompenses, « dignes de ce nom ».

- Classement challenge clubs (une addition de qualité et de quantité):

Les points marqués par les clubs à l'issue de chaque compétition correspondent au cumul des points marqués par chacun de leurs athlètes, athlètes invités compris. Celui-ci est multiplié par un coefficient pondérateur établi sur le pourcentage de l'effectif de licenciés jeunes présents.

L'effectif jeune d'un club comprend les licences jeunes, compétition et loisir.

Le club vainqueur du Challenge Jeunes Avenir 2018 est celui qui aura obtenu le plus grand nombre de points à l'issue du Challenge.

#### **Art 7. Récompense :**

Pour prétendre aux récompenses / ou au classement du Challenge Jeunes Animation, il faut avoir participé au minimum à 4 épreuves.

La remise des récompenses sera effectuée soit lors de la dernière manche, soit lors d'une cérémonie organisée à cette attention. Aucune récompense ne sera remise pour les athlètes absents.

**Art 8. Licences :**

Le représentant du club devra avoir avec lui la totalité des licences (ou une copie) des concurrents licenciés et les certificats médicaux et autorisations parentales pour les non-licenciés invités. En cas de non présentation de la licence, ou du Certificat pour les « invités » non-licenciés. En cas de non présentation de la licence, ou du Certificat Médical, la RGF sera appliquée.

**Art 9. Encadrement:**

Un Référent Technique par club, clairement identifié (tenue club) et accrédité par la Ligue, sera autorisé à assister les mini-poussins et poussins dans l'aire de transition et ce jusqu'au départ de l'épreuve.

# CAHIER DES CHARGES DU CHALLENGE JEUNES ANIMATION

## **PREAMBULE :**

Ce Cahier des Charges a pour objectif de fixer les conditions d'organisation d'une manche du Challenge Jeunes Avenir 2018 afin de garantir la sécurité des participants et l'équité sportive.

L'organisation d'une étape de ce challenge peut être assurée par un club de triathlon, un Comité Départemental, une collectivité ou toute autre association reconnue par la Ligue, située sur le territoire de la Ligue du Centre-Val de Loire de Triathlon.

## **A-DATES ET LIEUX :**

Le Challenge Jeunes Avenir 2018, sera composé de 8 épreuves maximum. Le Challenge se déroulera sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 8 juillet 2018. Le calendrier est sous le contrôle de la Ligue (cf. annexe 1 et 2) avec, à minima, 1 épreuve par département et pas plus de 2 épreuves par département.

## **B- CONDITIONS D'ACCES :**

Le droit d'accès à l'obtention d'une manche du Challenge Jeunes Animation de Ligue du Centre est fixé à :

- 150 € - ou 250 € en cas de cumul avec l'organisation d'une manche du Challenge Jeunes Avenir ou du Challenge adulte Cœur de France.

Le droit d'inscription pour les concurrents devra être inférieur ou égal à :

Type	Epreuves Jeunes	XS Aquathlon	XS Bike & Run
Licenciés FFTRI	4 €	4 €	8 € par équipe
Non-licenciés	4 € + Pass Compétition		

- Majoration de 3€ maximum pour les inscriptions effectuées sur place,
- Pour tout concurrent inscrit mais non partant, l'inscription est due.

## **C- BULLETIN D'INSCRIPTIONS / AFFICHES :**

- Tout document (affiche, bulletin d'inscription...) doit être obligatoirement validé par le CTL, ou son représentant, avant toute impression et diffusion.
- L'organisateur doit apposer sur tous les documents « Xème manche du CJA 2018 » et y faire également figurer le logo de la Ligue et de ses partenaires qui lui seront adressés au plus tard 3 mois avant l'épreuve.
- Les inscriptions clubs par courriel doivent être envoyées à l'organisateur au plus tard le mercredi minuit précédant l'épreuve. Elles doivent impérativement préciser : Nom, Prénom, Sexe, N° licence, Club, Date de naissance, Catégorie.
- Passé ce délai, les inscriptions pourront être refusées, ou la règle des 3 € supplémentaires pourra être appliquée par l'organisateur.
- L'organisateur établira une facture pour chaque club sur la base des inscrits du club. Considérant que certains clubs inscrivent parfois un nombre important de concurrents qui ne participent finalement pas, il revient à l'organisateur de déduire, ou non, les « non-partants » de la facture.



- Les conditions financières (couts, majorations...) devront figurer sur le document d'inscription.

**Attention : charge aux organisateurs de communiquer, au moment du dépôt de la candidature, la capacité d'accueil sur leur organisation, et d'alerter les clubs sur des risques de refus en cas d'inscriptions tardives.**

#### **D- DOSSARDS :**

- Chaque organisateur a la charge de fournir un jeu de dossards par concurrent.
- Les concurrents peuvent porter le bonnet de natation de leur club.

#### **E-RECOMPENSES :**

Dans un souci d'équité et d'uniformité sur l'ensemble des étapes du C.J.A., la L.R fournira aux organisateurs :

- Un lot identique pour chaque participant
- 1 coupe ou une médaille pour les 3 1ers (Fet G) de chaque catégorie.

#### **F-CLASSEMENT :**

- L'organisation fournir à la L.R un classement de l'épreuve validé par l'A.P, au plus tard 15' après l'arrivée du dernier concurrent de chaque course. Le classement fera apparaître : nom – prénom – date de naissance ou catégorie – le club d'appartenance ou Non-licencié – et, à minima, le temps total réalisé, les non-partants, abandons et disqualifiés.
- La mention N.L devra être obligatoirement notée pour les non-licenciés.
- ATTENTION : pour les non licenciés invités par les clubs, la mention NL, suivi du nom du club invitant, devra être obligatoirement indiquée sur le classement.
- Celui-ci doit être transmis au soir de l'épreuve par courriel à [mathieu.badelier@wanadoo.fr](mailto:mathieu.badelier@wanadoo.fr).
- L'ensemble des classements validés et les Pass Compétition sont adressés à la L.R par l'arbitre principal dans la semaine qui suit l'épreuve pour établir la facture d'organisation.

#### **G-FORMAT DE COURSE :**

- Se référer au « Règlement Sportif du Challenge Jeunes Avenir 2018 »

#### **H-COMMUNICATION :**

- Le Challenge Jeunes Avenir 2018 est un ensemble d'épreuves qui ont un l'objectif d'animer le territoire et de faire découvrir l'activité par un accès facilitant et sécurisé à la pratique. Les manifestations sont ouvertes aux licenciés et, en priorité, aux non-licenciés locaux. L'un des objectifs pour l'organisateur est de faire découvrir la discipline à un maximum de jeunes non-licenciés.

#### **I- INFRASTRUCTURES :**

L'organisateur doit prévoir :

- La mise en place d'une zone de départ suffisamment large, permettant aux jeunes de réaliser un départ avec équité et sans danger et en donnant à chacun la possibilité de se mettre en 1<sup>ère</sup> ligne. En cas d'effectif très important, un départ décalé F & H sera réalisé. (cf. annexes techniques) Cette disposition est applicable quel que soit le type d'épreuve (cf. annexes technique)
- Des emplacements publicitaires réservés sur la ligne d'arrivée et sur l'espace protocolaire pour les éventuels partenaires de la Ligue. La L.R doit confirmer l'affichage de partenaires 30 jours minimum avant la manifestation et fournir à l'organisateur, au plus tard la veille de l'épreuve, les supports publicitaires de ses partenaires.
- Un podium 3 marches avec un espace protocolaire sonorisé « digne de ce nom », oriflammes et banderoles de la Ligue et de ses propres partenaires... (cf. annexes)
- Le site de l'épreuve doit comporter à proximité immédiate du lieu de compétition:
  - une salle de 150 à 200 m<sup>2</sup> 200 à 300 m<sup>2</sup> pouvant accueillir confortablement l'ensemble des participants, leurs accompagnateurs et le public (soit 200 à 300 personnes) et pour procéder à la remise des prix en cas d'intempéries.
  - des sanitaires et des douches confortables, propres et en capacité d'accueillir l'ensemble des participants (moyenne de 250 participants/étape),
  - Une station de lavage pour les VTT sur les épreuves hivernales (cross duathlon, run and bike),
  - Une sonorisation puissante et de bonne qualité pour sonoriser l'ensemble des différents sites de la manifestation (parc vélo, départ, arrivée, podium). L'équipement de la Ligue est à disposition des organisateurs, avec réservation préalablement effectuée auprès de la Ligue.

#### **I- DERNIERE ETAPE – CEREMONIE DE CLOTURE :**

- Cette cérémonie sera organisée sur la dernière étape du C.J.A.
- Cette dernière étape devra se disputer un samedi après-midi, au plus tard le 8 juillet.
- L'organisateur devra mettre gracieusement à disposition de la L.R :
  - Une salle, bien sonorisée, pouvant confortablement accueillir 300 personnes
  - Un podium 3 marches et son habillage
  - Du mobilier (tables, chaises....) pour un repas de 300 personnes.
- L'organisateur aura pris soin de recueillir les autorisations administratives nécessaires à la tenue de cette soirée à laquelle la Ligue ou l'organisateur pourront inviter leurs partenaires respectifs.
- 2 propositions de menus, avec tarifs, seront présentées à la Ligue pour validation.
- La soirée, dont l'animation sera à la charge de la Ligue, devra se terminer au plus tard à 21h30.
- La Ligue prend en charge la moitié du prix du repas par participant, l'apéritif, l'animation, les récompenses et les trophées.
- Les clubs auront la possibilité d'inviter leurs partenaires qui seront accueillis gratuitement au cocktail VIP.
- Seront récompensés : les 3 1ers H&F de chaque catégorie – les 3 1ers clubs. De Jeunes Arbitres Régionaux, des dirigeants et entraîneurs seront également mis à l'honneur lors de cette soirée.

## I- ATTRIBUTION D'UNE MANCHE

- L'organisateur devra adresser sa candidature à l'organisation d'une manche du Challenge Jeunes Avenir à la Ligue du Centre-Val de Loire au plus **tard le 25 octobre 2017 accompagné d'un chèque de caution de 300, 00 euros.**
- Le calendrier du Challenge sera validé par le Comité Directeur au plus tard le 15 novembre 2017.
- Une commission d'évaluation, composée d'un élu, d'un membre de la CRA et d'un technicien, présente sur la manifestation veillera au respect du cahier des charges et rapportera au C.D les éventuels manquements constatés.
- En cas de non-respect de l'une ou de plusieurs conditions stipulées au Cahier des Charges, la Ligue se réserve le droit – sur décision du Comité Directeur- d'encaisser le chèque de caution.

## CONVENTION D'ORGANISATION D'UNE MANCHE DU CHALLENGE JEUNES ANIMATION

La Ligue du Centre -Val de Loire de Triathlon, représentée par son Président, Monsieur Patrick Porcher, désignée ci-après par "la Ligue"

Et,

la structure Organisatrice.....

ici représentée par son Président, M. .... désignée ci-après par "l'organisateur".

### L'organisateur s'engage :

- A respecter en intégralité le cahier des charges du C.J.Avenir 2018 dont il reconnaît avoir pris connaissance.
- A respecter les couts pratiqués en Ligue du Centre VL pour la saison en cours et à régler la facture d'organisation qui lui sera adressée
- A verser 150 € à la ligue (300 € si cumul avec une manche du Challenge Jeunes Performance, ou adulte Coeur de France) pour l'obtention du label «Xème manche du Challenge Jeune Avenir Ligue du Centre Val de Loire de Triathlon » (cf. article B)
- A verser un chèque de caution de 300 € dans le cadre du respect de la conformité du Cahier des Charges
- A mettre en place une animation avec un speaker labellisé « LR Triathlon »,
- A disposer d'un service de chronométrage fiable et qui respecte la présentation standard des classements comme demandé ci-dessus.
- A participer à la réunion technique d'organisation sur le Challenge Jeunes Avenir.

### La Ligue s'engage :

- A fournir médailles et trophées dans les conditions prévues au chapitre E du Cahier des Charges,
- A fournir les trophées et lots pour les vainqueurs du Classement général final,
- A mettre gracieusement à disposition son matériel d'organisation à condition que l'organisateur en ai préalablement fait la demande selon les modalités convenues.

La Ligue du Centre-Val de Loire de Triathlon délègue à .....la mission d'organiser la .....ème manche du Challenge JEUNES AVENIR qui se tiendra à ..... le ..... /...../ 2018

Fait à :

le :

Signatures

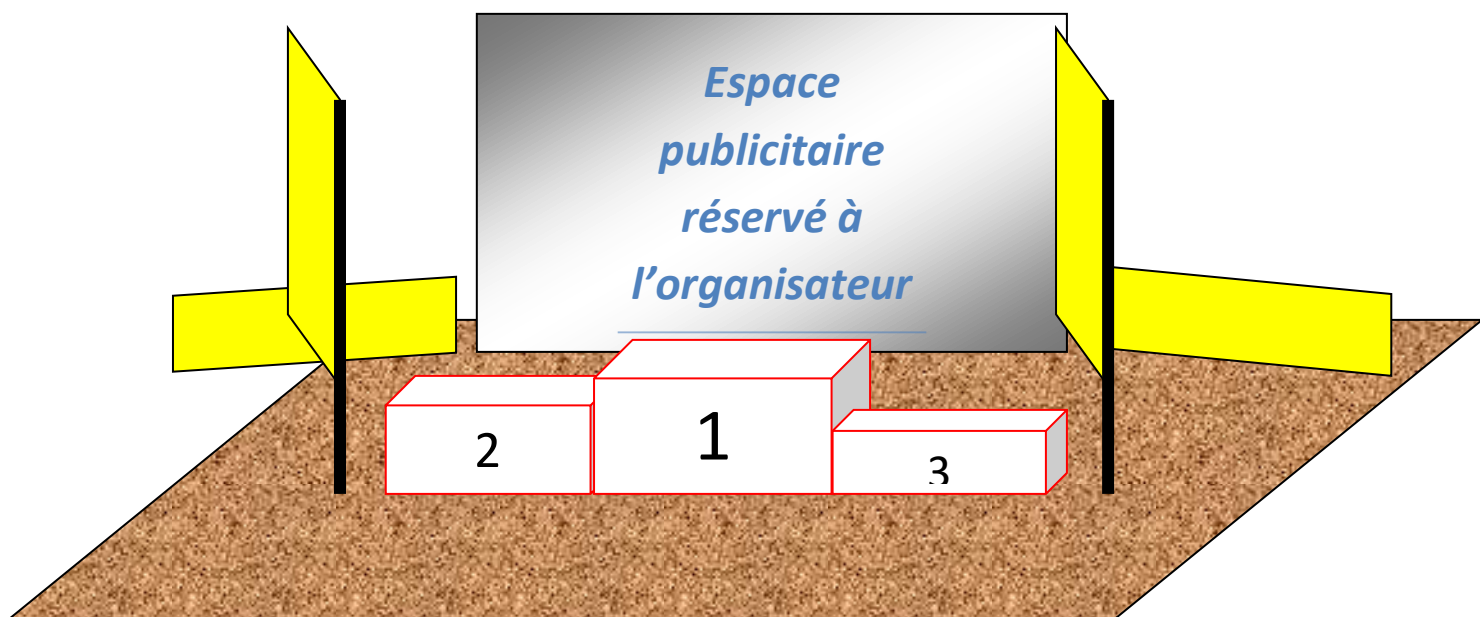
La Ligue :

L'organisateur :

## ANNEXES TECHNIQUES ORGANISATION

### 1. Espace protocolaire :

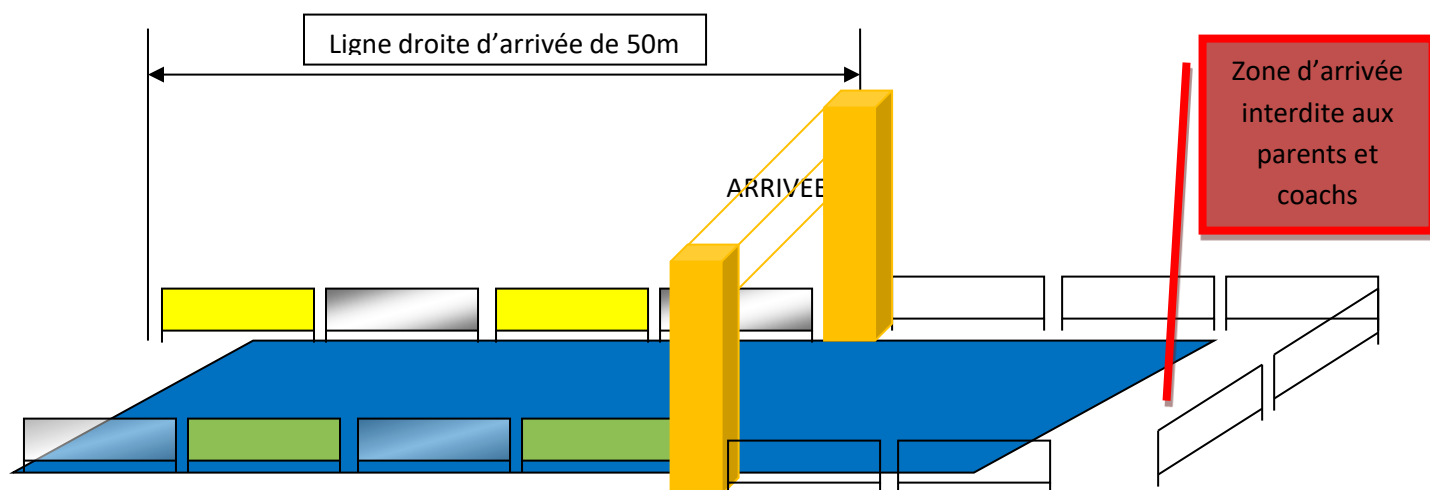
 Oriflammes et banderoles de la Ligue du Centre



### 2. Espace d'arrivée :

 Banderoles de la Ligue du Centre     Espace réservé à l'organisateur

 Arche de la Ligue du Centre



### 3. Zone de départ :

